

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous avons pour ambition d'atteindre l'objectif « zéro blessure » : la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, sous-traitants et partenaires sont au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous sommes déterminés à instaurer et promouvoir une solide culture de sécurité à chaque niveau du Groupe.

La garantie d'un environnement de travail sain et sécurisé est un droit humain fondamental reconnu dans la législation nationale et internationale, notamment dans les conventions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail. Trafigura s'engage à respecter l'ensemble de ces lois dans le cadre de son activité.

1. Nous nous engageons à offrir un milieu de travail sain et sécurisé à tous nos employés, nos sous-traitants et nos visiteurs.
2. Nous nous engageons à identifier les dangers, risques et comportements imprudents et, dans le cas où ils ne pourraient être supprimés, à les limiter.
3. Nous nous engageons à mettre en œuvre des systèmes adéquats de protection de la santé et de la sécurité remplissant les fonctions suivantes:
 - a. Identifier, évaluer et réduire au maximum les risques liés à notre travail et à nos activités;
 - b. Exiger que les accidents, incidents, maladies professionnelles et presqu'accidents soient signalés et fassent l'objet d'une enquête, consigner ces événements en identifiant leurs causes racines et facteurs contributifs, prendre les mesures correctives nécessaires pour éviter qu'ils ne se reproduisent;
 - c. Permettre à la direction de communiquer les résultats de la gestion de la santé et de la sécurité;
 - d. Exiger que la planification, la conception et la mise en œuvre de toutes les installations et activités tiennent clairement compte des normes et procédures environnementales;
 - e. Permettre à tous les employés de cesser leur activité en cas de risque ou de danger inacceptable;
 - f. Fournir gratuitement à nos employés et à nos visiteurs les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats et veiller à ce qu'ils sachent les utiliser;
 - g. Mettre à disposition de nos employés de l'eau potable, des installations sanitaires et du matériel de premiers secours lorsque cela est possible;
 - h. Prévoir les mesures nécessaires pour prévenir et répondre efficacement aux situations de crise et d'urgence ainsi qu'aux accidents;
 - i. Dresser un bilan des avancées, évaluer régulièrement les résultats obtenus et prendre les mesures qui s'imposent;
 - j. Veiller à ce que le personnel dispose des compétences et des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces principes.

SOYEZ PRUDENT

PENSEZ À VOTRE SANTÉ

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

SOYEZ VIGILANT

PENSEZ À LA SÉCURITÉ

NOS EMPLOYÉS ET NOS PARTENAIRES MÉRITENT LES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL


TRAFIGURA

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES DE TRAVAIL

Conscients de notre responsabilité en matière de respect des droits de nos collaborateurs, nous nous employons à sauvegarder la dignité humaine en respectant les lois et réglementations locales relatives au travail, et sommes déterminés à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus en collaborant de manière constructive avec nos partenaires afin de mettre en place les mesures adéquates pour prévenir, réduire et, le cas échéant, corriger les répercussions néfastes de nos activités.

1. Nous défendons le respect, l'équité, la non-discrimination, l'égalité des chances, la formation, le perfectionnement et la diversité au sein et en dehors de notre entreprise.
2. Nous respectons les droits fondamentaux de la personne internationalement reconnus, notamment les droits du travail énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous défendons en outre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
3. Nous défendons et encourageons la création d'emplois décents, les partenariats avec de la main d'oeuvre locale, les communautés, les fournisseurs et les sous-traitants locaux et/ou proposons des formations et des perfectionnements.
4. Nous mesurons les atteintes potentielles aux droits de l'homme de nos activités et de nos relations commerciales et poursuivons les objectifs suivants:
 - a. Éviter d'être à l'origine ou de contribuer à des atteintes aux droits de l'homme par nos activités et, le cas échéant, prendre les mesures correctives adéquates;
 - b. prévenir et limiter les atteintes aux droits de l'homme causées par nos relations commerciales et en lien direct avec nos activités.
5. Nous assurons la sécurité de nos collaborateurs et la sûreté de nos opérations dans le respect des droits de l'homme, évitons que nos dispositifs de sécurité ne soient notamment utilisés pour détourner nos équipements et nos installations, et prenons les mesures nécessaires pour prévenir la complicité de tels abus par les agents de sécurité publics et privés.
6. Nous défendons les droits fondamentaux au travail de nos employés et encourageons la suppression de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Nous mettons en œuvre des systèmes de gestion et des structures organisationnelles internes adaptés remplissant les fonctions suivantes:
 - a. Identifier et répondre efficacement aux atteintes aux droits de l'homme liées à nos activités;
 - b. Communiquer de manière transparente nos attentes en matière de droits de l'homme à nos partenaires commerciaux;
 - c. Mettre en place des mesures de contrôle permettant de s'assurer que ces atteintes soient évitées ou maintenues à un niveau acceptable ;
 - d. Exiger que les atteintes aux droits de l'homme soient déclarées et fassent l'objet d'une enquête, conformément aux « Recommandations de Trafigura en matière de déclaration et d'analyse des incidents »;
 - e. Consigner les atteintes identifiées, réelles comme supposées, et prendre les mesures correctives nécessaires pour éviter leur récurrence.
8. Nous nous engageons à mettre en place des mécanismes de dépôt de plainte efficaces par les personnes ayant pu souffrir de nos activités, tout en leur garantissant les moyens d'y remédier.
9. Nous nous engageons à établir des partenariats et initiatives volontaires afin de renforcer notre compréhension des droits de l'homme et de la manière dont ils influencent nos activités.
10. Nous nous engageons à rendre compte de nos actions dans le domaine du respect et de la défense des droits de l'homme ainsi que de notre approche évolutive visant à identifier et lutter contre les atteintes à ces droits dans le cadre de nos activités.

SOYEZ RESPONSABLE

PENSEZ AUX POPULATIONS

LES PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIVITÉS ONT DROIT AU RESPECT

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Les communautés au sein desquelles nous sommes implantés sont touchées au quotidien par nos activités. Nous avons conscience de la portée de notre rôle économique et social sur le terrain et de la nécessité de nouer des relations solides et durables avec les populations comme avec nos partenaires, en les consultant et en nous engageant auprès d'eux pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs priorités, dans le souci d'établir des rapports de confiance à long terme.

1. Nous aspirons à une coexistence respectueuse avec les communautés locales et à un engagement objectif à leurs côtés. Nous respectons les droits de l'homme et contribuons sur le long terme au développement économique et social des communautés touchées et éventuellement affectées par nos activités.
2. Nous nous engageons à renforcer notre empreinte positive sur les communautés tout en veillant à éliminer les incidences négatives réelles ou potentielles d'un point de vue social, environnemental et économique de la manière suivante:
 - a. En évaluant, si nécessaire, les atteintes aux droits de l'homme et les risques environnementaux et économiques;
 - b. En réduisant de manière adéquate les risques et l'éventuelle incidence de nos activités sur les communautés;
 - c. En encourageant l'approvisionnement, l'emploi, la consommation et la coopération au niveau local.
3. Nous identifions et consultons les communautés et principaux partenaires touchés par l'impact potentiel ou réel de nos activités afin d'engager avec eux un dialogue transparent et adapté à leur contexte culturel, en veillant notamment aux besoins des personnes et groupes défavorisés, marginalisés, exclus et vulnérables.
4. Nous faisons en sorte que les communautés et nos partenaires locaux puissent exprimer leurs inquiétudes et nous efforçons de comprendre, d'analyser et de répondre de manière adéquate à leurs préoccupations.
5. Nous avons mis en place et participons à des mécanismes de dépôt de plainte par les communautés touchées par nos activités ou projets.
6. Nous faisons régulièrement état, par des moyens accessibles au public visé, de nos efforts pour protéger et défendre les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.
7. Nous mettons nos ressources et notre expertise au service de projets communautaires.

SOYEZ RESPONSABLE

PENSEZ AUX POPULATIONS

LES PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIVITÉS ONT DROIT AU RESPECT

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et privilégions des politiques visant à répondre aux besoins de la société actuelle sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins en proposant des moyens efficaces afin d'assurer l'approvisionnement en énergie abordable et sûre et en ressources naturelles vitales.

Nous nous engageons à réduire les impacts de nos activités sur l'environnement en respectant les lois nationales et internationales relatives à ces questions.

1. Nous nous engageons à maintenir des systèmes de protection de l'environnement adaptés remplissant les fonctions suivantes :
 - a. Exiger que la planification, la conception et la mise en œuvre de toutes les installations et activités tiennent clairement compte des normes et procédures environnementales;
 - b. Identifier et limiter au maximum les risques générés par nos activités en suivant les principes des Meilleures Techniques Disponibles (MTD);
 - c. Fixer des objectifs et des indicateurs permettant d'assurer une gestion fiable de l'impact écologique mais également de faire état de ses conséquences, des résultats obtenus et des mesures destinées à les améliorer;
 - d. Veiller à ce que le personnel dispose des compétences et des ressources nécessaires pour prévenir, limiter ou réduire les impacts de nos activités sur l'environnement;
 - e. Permettre à tous les employés de cesser leur activité en cas de risque ou de danger environnemental inacceptable;
 - f. Exiger que les incidents et les manquements ayant des conséquences sur l'environnement soient signalés et fassent l'objet d'une enquête, consigner ces événements en identifiant leurs causes racines et facteurs contributifs, et prendre les mesures correctives nécessaires pour éviter qu'ils ne se reproduisent;
 - g. Évaluer régulièrement les progrès et les résultats, et prendre les mesures qui s'imposent.
2. Nous nous efforçons d'utiliser les ressources le plus rationnellement possible dans nos opérations, notamment par l'utilisation des MTD.
3. Nous nous engageons à mettre progressivement en place des mesures d'amélioration de notre empreinte écologique, telles que les actions suivantes:
 - a. Amélioration de notre efficacité énergétique et utilisation rationnelle des ressources naturelles telles que l'eau;
 - b. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et collaboration dans le cadre de la sauvegarde du climat;
 - c. Augmentation de la réutilisation et du recyclage;
 - d. Réduction de notre production de déchets, dangereux ou non;
 - e. Réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol.
4. Nous nous engageons à mesurer l'impact de nos activités sur la biodiversité et l'écosystème, à éviter autant que possible les pertes et à limiter notre empreinte en réalisant une étude d'impact environnemental et social (EIES).
5. Nous nous engageons à mettre en place des procédures d'urgence en cas d'incident environnemental.
6. Conformément aux normes internationales, notamment les Normes de performance de la Société Financière Internationale (IFC) mais pas uniquement, nous nous engageons à mener des études d'impact environnemental pour chaque projet ou activité susceptible de nuire à l'environnement et aux communautés.
7. Nous nous engageons à communiquer avec nos partenaires afin de nous assurer qu'ils sont informés de notre performance et des risques environnementaux auxquels ils pourraient être soumis.

PRÉSERVEZ LA NATURE

PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT

RÉDUISEZ LES RETOMBÉES NÉGATIVES ET SOUTENEZ LES INTERVENTIONS POSITIVES